



*À l'intention des directeurs généraux et des responsables des Services des aides
techniques des établissements de réadaptation en déficience physique* 26 mars 2020

Modifications apportées au Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 9)

Le 25 mars 2020, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a adopté un ajustement de 5,46 % du prix des accumulateurs pour fauteuils roulants à propulsion motorisée.

Ces modifications apportées au *Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés* seront en vigueur pour les services rendus à compter du 1^{er} avril 2020.

Le [fichier des biens et services](#) concernant la majoration des prix est disponible dans la section *Établissements de réadaptation en déficience physique*, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Le [Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés](#) est disponible sur le site de la RAMQ au www.ramq.gouv.qc.ca/publications-legales.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)